

# Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2019/2955(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Classification des véhicules, les obligations des utilisateurs du service européen de télépéage, les exigences applicables aux constituants d'interopérabilité et les critères minimaux d'éligibilité des organismes notifiés	
Complétant <a href="#">2017/0128(COD)</a>	
Sujet	
3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises	
3.20.11 Réseaux transeuropéens de transport	
3.30.03.06 Communications par satellite	
3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques	
3.30.20 Réseaux transeuropéens de communication	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>TRAN</b> <a href="#">Transports et tourisme</a>		

Evénements clés			
28/11/2019	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2019)08369</a>	
28/11/2019	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
18/12/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/02/2020	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2019/2955(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	TRAN/9/01963

Portail de documentation				
Document de base non législatif		<a href="#">C(2019)08369</a>	28/11/2019	EC

